

Les Diaporamas de la CME

réunion du 10 décembre 2013

Échange avec le directeur général de l'AP-HP

Le président de la CME a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à M. Martin HIRSCH, notre nouveau directeur général, puis en l'invitant à nous faire part de ses premiers points de vue et prises de position sur notre établissement.

De son allocution, qui a duré 45 minutes, et du bref échange avec l'assemblée qui a suivi, on retient les quelques points suivants.

- Très honoré d'avoir été placé à la tête de l'AP-HP, M. HIRSCH nous a dit son plaisir à la retrouver après ses années d'études médicales à Cochin (comme stagiaire puis comme étudiant hospitalier) et son passage à la direction de la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH, devenue depuis AGEPS, Agence générale des équipements et produits de santé) ; il trouve qu'elle a bien changé, notamment avec la réforme des groupes hospitaliers et de la tarification à l'activité, qui a beaucoup fait évoluer les mentalités des médecins et de l'administration ; il perçoit les risques qu'il y aurait, sur des arguments principalement budgétaires, à opposer le Siège aux groupes hospitaliers, les CME locales à la CME centrale.
- Même s'il « n'arrive pas avec des milliards dans les poches » pour régler nos soucis, M. HIRSCH estime que les préoccupations budgétaires ne doivent pas être l'alpha et l'oméga des décisions qui se prennent à l'AP-HP. « Notre principale marge d'ajustement financière est l'amélioration du codage et de la facturation ». Il faut aussi jeter un « œil critique » sur notre système informatique qui est, après les salaires du personnel, une de nos plus grosses lignes de dépenses.
- « Les querelles de pouvoir neutralisent les pouvoirs, sans jamais les augmenter. » Elles peuvent aboutir à ce que la volonté d'un petit groupe, voire d'une personne, bloque définitivement un projet qui a reçu l'appui de la majorité. Pour de saines et productives relations avec ses partenaires institutionnels, Agence régionale de santé et universités en particulier, l'AP-HP doit adopter une stratégie unitaire et homogène.
- Dans une période où l'égalité d'accès aux soins est menacée, l'AP-HP doit préserver et amplifier sa vocation, « unique au monde », de soigner tous les patients dans un esprit d'équité et d'excellence ; avec un éventail d'ambitions qui va « du plan grand froid au prix Nobel ».

- Les instances de l'AP-HP sont légitimes et seront respectées, mais elles « n'ont pas le monopole de la légitimité ». Le dialogue social doit être amélioré pour occuper toute la place qui lui revient (voir la [note de M. Martin Hirsch sur le sujet](#), datée du 12 décembre 2013).
- Pour l'Hôtel-Dieu de Paris, qui occupe aujourd'hui le devant de la scène, mais ne peut à lui seul résumer tous les enjeux auxquels est confrontée l'AP-HP, le directeur général a repris les analyses et décisions qu'il a développées dans son document intitulé [Point sur l'évolution de l'Hôtel-Dieu](#), en date du 4 décembre dernier. Il a remercié le président et le bureau de la CME d'avoir accepté de reporter à la réunion du 14 janvier le débat et l'avis sur le statut administratif du nouvel Hôtel-Dieu.

Nouvelles de la CME (P^r Loïc CAPRON, D^r Anne GERVAIS)

- Les P^{rs} Jean-Yves ARTIGOU, au nom de la collégiale de cardiologie, et Philippe GRENIER, au nom du groupe hospitalier (GH) *Hôpitaux universitaires Pitié-Salpêtrière—Charles Foix*, ont rendu hommage à notre collègue Pierre-Louis MICHEL, professeur de cardiologie à la Pitié-Salpêtrière, qui est décédé le 17 novembre.
- Le directeur général a nommé M^{me} Laura LECHIEN pour représenter les internes en odontologie au sein de la CME. Le [décret du 20 septembre 2013](#) prévoit aussi la désignation de représentants des étudiants hospitaliers et l'élection d'une seconde représentante des sages-femmes. La direction médico-administrative (DMA) est chargée de ces opérations qui doivent être terminées avant la CME du 8 mars 2014.
- Le mandat des membres du directoire nommés par M^{me} FAUGERE a pris fin avec la nomination de M. HIRSCH. Le nouveau directoire sera installé le 17 décembre ; le directeur général le présentera à la CME du 14 janvier.
- Le 14 novembre, un séminaire a fait le point sur l'état d'avancement des réflexions des 20 groupes de travail constitués pour la préparation du plan stratégique. La [synthèse](#) de ces échanges est disponible sur notre site. Le prochain séminaire aura lieu le 24 janvier pour lancer la deuxième phase des travaux.
- Comme annoncé lors de la [CME du 12 février 2013](#), la sous-commission *Vie hospitalière* (CVH) centrale a mis en place un dispositif d'aide aux personnels médicaux en situation de souffrance professionnelle : la principale nouveauté est la création d'une messagerie dédiée (cvh.siege@aphp.sap.fr), où les praticiens pourront signaler leurs soucis et recevoir des conseils, en pleine coordination avec les représentants médicaux du GH (chef de pôle, CME et CVH locales). Le dispositif est précisé dans un [courrier](#) adressé aux présidents de CMEL et de CVH locales.

- Du 14 au 20 décembre, les assistantes sociales de l'AP-HP mèneront une enquête sur la prise en charge des patients en situation de précarité accueillis dans nos services. Conçue en collaboration avec la sous-commission *Activités & ressources* de la CME, cette enquête vise à évaluer l'impact de la vulnérabilité sociale sur les coûts de prise en charge des patients.

Baromètre interne de l'AP-HP (MM. Antoine SOLOM, institut Ipsos, et Christian POIMBŒUF) [diaporama 1](#), [diaporama 2](#)

Un tiers des médecins titulaires ont répondu au questionnaire diffusé le printemps dernier : ils aiment leur métier mais beaucoup éprouvent un sentiment de démotivation (manque de reconnaissance, difficultés d'organisation interne, imperfection des moyens à disposition) ; ils expriment un fort sentiment d'appartenance à l'AP-HP et à leur service, mais beaucoup moins aux pôles et aux GH, sur les projets desquels ils se sentent mal informés. Les résultats de cette enquête, qui a coûté 280 k€, ont été mis à la disposition des GH et des pôles pour que chacun puisse analyser ses résultats. La CVH explorera plus finement les résultats concernant le personnel médical. Les deux principaux défis sont maintenant (1) de concevoir des plans d'action pour répondre aux insatisfactions exprimées ; (2) de répéter ce baromètre dans deux ans pour voir comment l'opinion évolue.

Avis sur le « contrat socle » du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF) et l'AP-HP (M^{me} Florence LALARDRIE) [diaporama](#)

Le « [contrat socle](#) » et ses annexes ([annexe 1](#), [annexe 2](#)) dressent un état des lieux des autorisations et reconnaissances d'activités de soins délivrées à l'AP-HP, ainsi que des financements qui lui ont été accordés au titre de ses missions d'intérêt général (MIG). Les directeurs généraux de l'ARSIF et de l'AP-HP doivent signer ce contrat avant la fin de cette année. La CME a donné un avis favorable : 44 voix pour et 17 abstentions. L'étape suivante sera la présentation du CPOM complet de l'AP-HP à la fin du mois de juin 2014. Il aura été élaboré en parallèle avec notre plan stratégique 2015-2019.

Projet et organisation du comité d'évaluation et de diffusion des innovations technologiques (CEDIT, P^r Loïc GUILLEVIN) [diaporama](#)

Au cours des dix dernières années, le CEDIT a cessé d'être un des instruments éminents et enviés de notre rayonnement technologique et de notre contribution au progrès médical. Le président de la CME a demandé au P^r GUILLEVIN de consacrer son consultanat à prendre la direction médicale de ce comité. La CME a approuvé les modalités de relance du CEDIT telles que le P^r GUILLEVIN les a conçues et exposées. Le CEDIT dispose d'un secrétariat scientifique motivé et compétent. La première réunion du CEDIT plénier, dans sa nouvelle configuration, a eu lieu le 11 décembre en présence du président de la CME. Un nouveau site internet ouvrira

prochainement : <http://cedit.aphp.fr/>. Les deux questions prioritaires à résoudre concernent le rattachement médico-administratif et le budget du CEDIT. Le P^r GUILLEVIN tiendra la CME régulièrement informée sur les progrès du CEDIT.

Avis sur le bilan social 2012 de l'AP-HP (MM. Christian POIMBŒUF et Jérôme HUBIN) [diaporama 1](#), [diaporama 2](#)

La CME a approuvé le [bilan social](#) par 57 voix pour et 4 abstentions.

Révision 2014 des effectifs de praticiens hospitaliers (P^r Thierry BEGUE, M. Jérôme HUBIN)

Les groupes hospitaliers, puis le groupe restreint de la CME et son bureau élargi ont examiné et classé toutes les demandes. La CME a émis un avis unanimement favorable (classement A) sur les huit demandes qui restaient en suspens (classées B) à l'issue de cette procédure, considérant qu'elles avaient toutes une indéniable justification médicale. La liste de recrutements ainsi établie sera proposée au directeur général, qui soumettra sa liste définitive au vote de la CME du 14 janvier, avant sa transmission à l'ARSIF.